

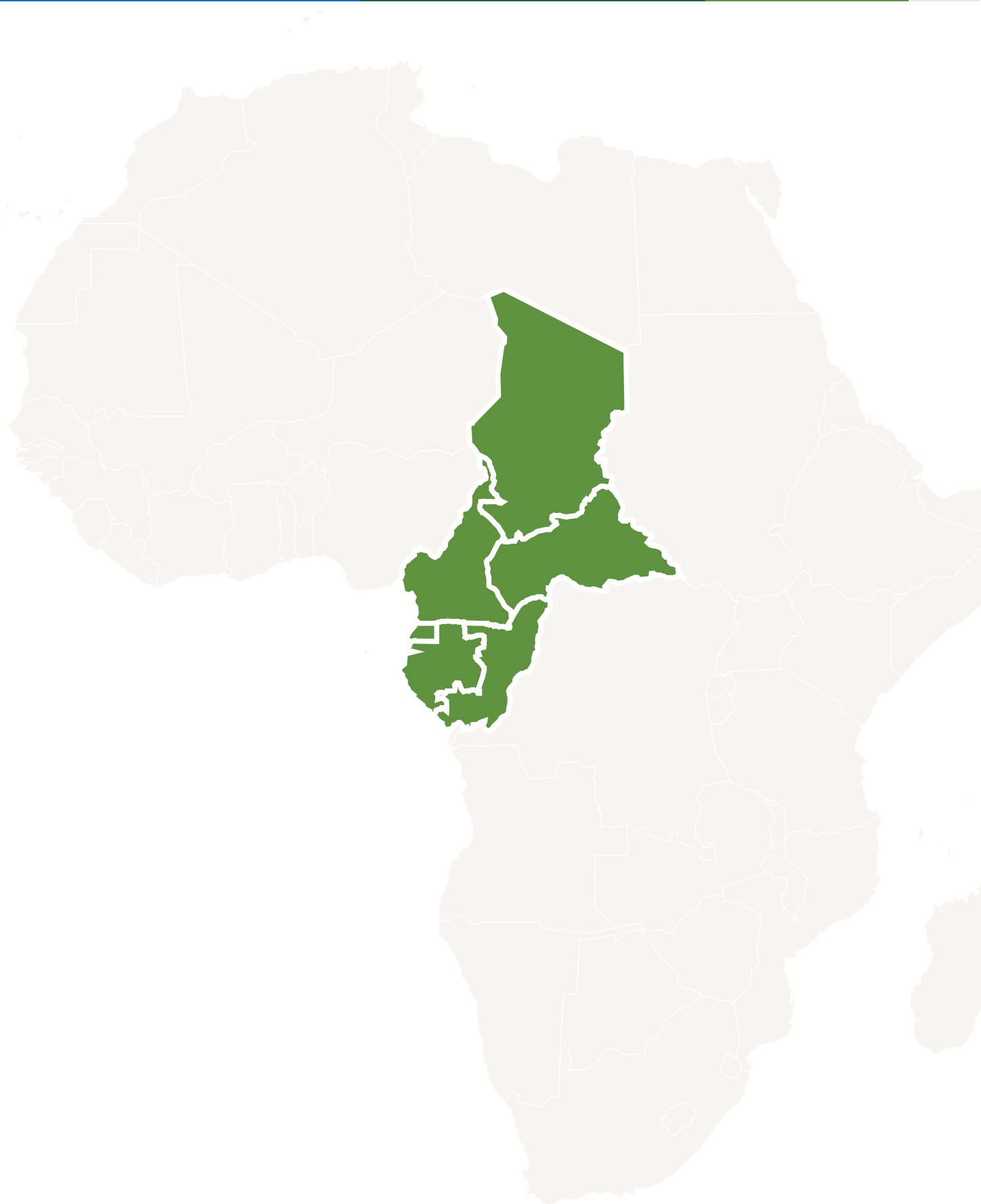


**COMMUNAUTE
ECONOMIQUE ET
MONETAIRE DE
L'AFRIQUE CENTRALE**



NOTE SUR L'INFLATION DANS LES PAYS MEMBRES DE LA CEMAC

Année 2024



Avant-propos



Conscients de l'importance d'un système statistique performant pour renforcer la convergence des politiques et l'amélioration des performances macroéconomiques des pays de la CEMAC, les Chefs d'État de la Communauté Économique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC) ont adopté, lors de leur Sommet Extraordinaire du 18 août 2021, le Programme Statistique sous-régional de la CEMAC (STAT CEMAC). Ce programme, qui constitue le cadre de référence des activités statistiques de la Communauté pour la période 2021-2030, est aligné sur la Stratégie pour l'harmonisation de la statistique en Afrique (SHaSA 2) de l'Union Africaine.

STAT CEMAC vise à établir « un système statistique performant, générant des données fiables, harmonisées, disponibles en temps opportun, couvrant toutes les dimensions du développement et de l'intégration politique, économique, sociale, environnementale et culturelle de la CEMAC ». Sa mise en œuvre a déjà enregistré des avancées notables grâce aux financements internes de la Commission de la CEMAC et du Fonds de Développement Communautaire (FODEC), ainsi qu'au soutien de Partenaires Techniques et Financiers, notamment la Banque Mondiale à travers le Projet d'Harmonisation et d'Amélioration des Statistiques de l'Afrique de l'Ouest et du Centre (PHASAOC) et AFRISTAT.

Dans ce cadre, la production de l'Indice Harmonisé des Prix à la Consommation (IHPC) occupe une place centrale, fournissant une mesure fiable et harmonisée du niveau de l'inflation à la fois au sein des pays membres et à l'échelle de la zone CEMAC. L'inflation, en tant qu'indicateur avancé de la conjoncture économique, fait l'objet d'un suivi rigoureux et continu. Sa production régulière permet d'éclairer les autorités sur les dynamiques inflationnistes et d'anticiper leurs répercussions sur la stabilité macroéconomique et la compétitivité régionale. En fournissant des données actualisées et comparables, l'IHPC constitue ainsi un outil d'achat et de maintien de la stabilité financière.

Le Président de la Commission de la CEMAC
Baltasar ENGONGA EDJO'O

SOMMAIRE

I. NOTE D'INFORMATION À L'ENDROIT DES UTILISATEURS	5
II. RÉSUMÉ	6
III. INTRODUCTION GENERALE	6
IV. ÉVOLUTION ANNUELLE DE L'INFLATION	7
V. ÉVOLUTION DE L'INFLATION AU NIVEAU DES ÉTATS DE LA CEMAC	9
VI. LES CAUSES DE L'INFLATION EN ZONE CEMAC	19
VII. PERSPECTIVES	20
VIII. CONCLUSION GENERALE	20
ANNEXES	21

Liste des Tableaux et graphiques

Tableau 1: Statistiques des bases de données IHPC base 2019 des pays de la CEMAC	5
Tableau 2 : Évolution du niveau global des prix des biens et services de consommation dans les pays de la CEMAC (Indice CEMAC base 100=2019)	21
Tableau 3 : Variation en moyenne annuelle en 2022 des différentes fonctions de consommation dans les pays de la CEMAC (en %)	21
Tableau 4 : Variation en moyenne annuelle en 2022 par pays du niveau des prix des produits selon la nomenclature secondaire (en %)	22
Tableau 5 : Variation en moyenne annuelle en 2022 de l'indice global dans chacun des pays de la Communauté (en %)	23
Graphique 1 : Variation en moyenne annuelle en 2022 des indices globaux des pays de la Communauté	6
Graphique 2 : Variation en moyenne annuelle en 2022 l'indice global et de ses composantes	8
Graphique 3 : Variation en moyenne annuelle en 2022 des indices de la nomenclature secondaire	24
Graphique 4 : Évolution de l'inflation en moyenne annuelle dans la CEMAC (en %)	24
Graphique 5 : Évolution de l'indice FAO des prix des produits alimentaires (Food Price index) et de l'indice des céréales	25

I. NOTE D'INFORMATION À L'ENDROIT DES UTILISATEURS

L'Indice Harmonisé des Prix à la Consommation de la CEMAC

L'inflation dans la CEMAC est mesurée par le taux d'accroissement de l'Indice Harmonisé des Prix à la Consommation (IHPC) de la CEMAC (base 100, 2019). Par Règlement N° 03/21-CEMAC-UEAC-CM-36 du 27 janvier 2021 portant modalités d'élaboration, de calcul et de publication de l'indice harmonisé des prix à la consommation au sein des Etats membres de la CEMAC, la Commission de la CEMAC a rendu obligatoire la publication régulière et la diffusion de l'IHPC dès 2022. À cet effet, un guide méthodologique de l'IHPC a été annexé au Règlement. Dans ce guide, il s'agit essentiellement d'harmoniser les points méthodologiques de calcul des IPC nationaux au sein des États membres de la CEMAC : nomenclature de consommation (niveau fonction de consommation et harmonisation des libellés, des intitulés, des niveaux agrégés de la nomenclature de consommation, la définition de l'inflation sous-jacente), les méthodes de description des produits, les formules de calcul, les méthodes d'apurement des données, etc. Cette

harmonisation vise à minimiser le biais du calcul d'un taux d'inflation au niveau communautaire directement à partir des IPC nationaux. Par ailleurs, en vue de développer et de produire régulièrement les données statistiques harmonisées et fiables pour les besoins de coordination des politiques économiques, monétaires et socio- démographiques de la Sous-région, la Commission de la CEMAC a adopté le Règlement N°04/21-UEAC-115-CM-36 portant modalités d'élaboration, de calcul et de diffusion de l'inflation sous-jacente au sein des États membres. Cet indicateur complémentaire de l'inflation devrait faciliter les analyses et préparer diverses utilisations possibles de l'indice.

Dans la méthodologie de calcul des indices, les Dépenses de Consommation Individuelles des Ménages (DCIM) issues du Programme de Comparaison International de 2017 ont été utilisées comme poids des pays pour l'agrégation de l'indice communautaire.

Le taux d'inflation en moyenne annuelle est utilisé pour les analyses.

Tableau 1: Statistiques des bases de données IHPC base 2019 des pays de la CEMAC

Pays	Nombre de variétés	Nombre de points de vente	Nombre de produits élémentaires	Nombre de relevés	Nombre de sites*	Nombre de centres d'observations**
CAMEROUN***	1163	9000	20 807	50 000	10	29
RCA	748	3 407	11 653	13 000	06	06
CONGO	635	2 332	8 162	36 156	05	05
GABON	750	2 670	22 768	27 452	04	16
GUINÉE ÉQUATORIALE	500	637	5 302	10 787	05	05
TCHAD	634	1 660	8 964	21 660	08	08
CEMAC	///	19 706	///	159 055	38	69

*les sites représentent les zones économiques pour lesquelles l'indice est calculé

**Les centres d'observations quant à eux représentent les zones de collecte (sous strate des sites)

*** le Cameroun et le Tchad sont passés à la base 2022

Source : INS des États membres

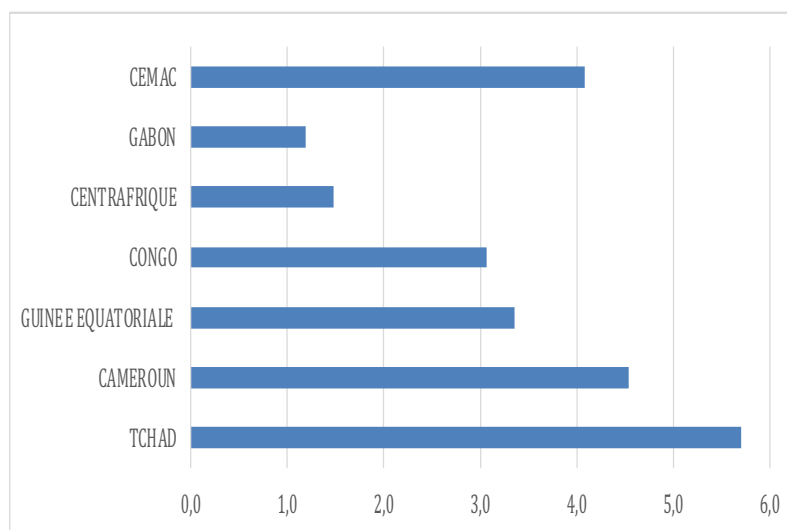
II. RÉSUMÉ

Sur l'ensemble de l'année 2024, l'inflation dans la CEMAC a poursuivi sa tendance descendante entamée en novembre 2023, mais toujours au-dessus de la norme communautaire de 3% de la CEMAC pour la troisième année consécutive. En effet, le taux d'inflation s'est hissé à 4,1 % en moyenne annuelle, contre 5,6 % en 2023. Tous les pays membres de la CEMAC n'ont pas respecté la norme communautaire sur l'inflation, à l'exception de la République Centrafricaine et du Gabon. Depuis le déclenchement de la guerre en Ukraine, l'inflation moyenne cumulée de la CEMAC sur la période 2022-2024 a atteint 18,0 % contre 17,1 % sur 2016-2021.

Les différents taux d'inflation enregistrés, en comparaison avec 2023, par ordre décroissant ressortent comme suit : Cameroun (4,5 %, contre 7,4 %), Congo (3,1 %, contre +4,3 %), Tchad (5,7 %,

contre +4,1 %), Gabon (1,2 %, contre +3,6 %), RCA (1,5 %, contre +3,0 %), et Guinée Équatoriale (+3,4 %, contre +2,4 %). République Centrafricaine (5,6 %, contre 2,8 %), Guinée Équatoriale (4,9 %, contre -0,1 %), Gabon (4,2 %, contre 1,1 %), et le Congo (3,0 %, contre 2,0 %).

Graphique 1 : Variation en moyenne annuelle en 2024 des indices globaux des pays de la Communauté



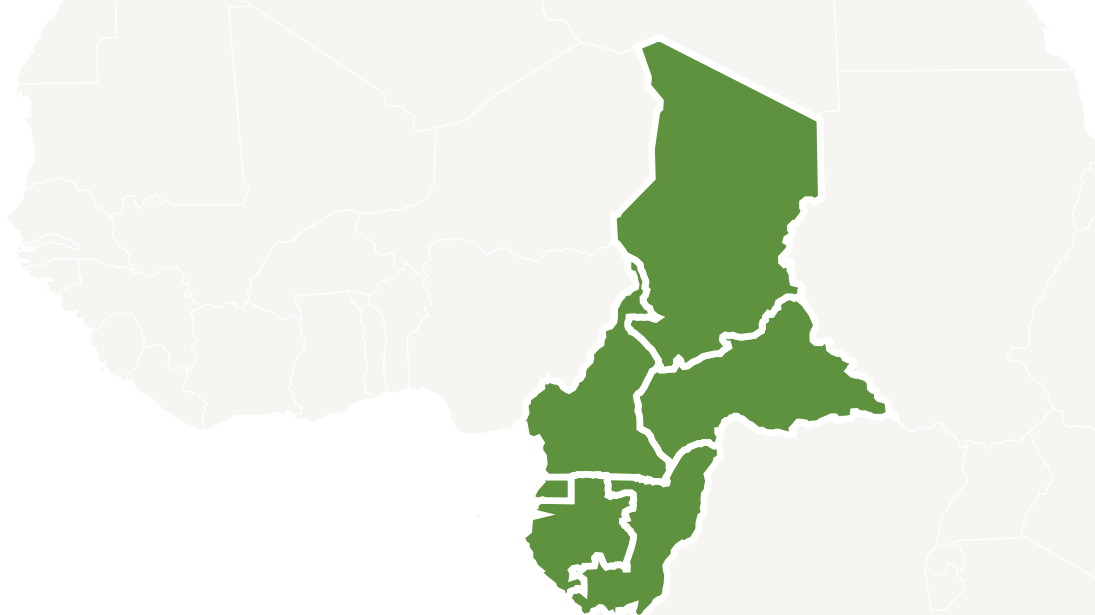
Source : États membres et calcul de la Commission de la CEMAC

III. INTRODUCTION GÉNÉRALE

La désinflation mondiale entamée en 2022 marquée par une forte baisse de l'inflation globale et de l'inflation sous-jacente s'est poursuivie en 2024, en lien avec la poursuite de la baisse des cours du pétrole, du maintien des politiques monétaires restrictives, ainsi que de la normalisation du marché du travail. Selon les perspectives économiques mondiales (FMI, janvier 2025), le taux d'inflation mondiale fléchit d'un point de pourcentage en 2024 (5,7 %) par rapport à 2023 (6,7 %). Toutefois, on

note la résurgence des pressions inflationnistes dans certains pays.

L'inflation des prix des biens essentiels diminue à son niveau idéal, selon les objectifs de politiques monétaires des banques centrales, ou en dessous de celui-ci, tandis que l'inflation des prix des services reste élevée, à presque le double de ce niveau cible et toujours au-dessus des moyennes pré-pandémiques dans de nombreux pays, plus particulièrement aux États-Unis et dans la zone euro. Des foyers d'inflation élevée attribuable à des facteurs spécifiques persistent également dans certains pays émergents et ceux en développement en Europe et en Amérique latine.



Par espace géographique, s'agissant des pays avancés, le taux d'inflation a poursuivi sa tendance baissière amorcée depuis 2023 affichant un taux de 4,6 % en 2023, puis 2,6 % en 2024. Dans les pays émergents et en développement, l'inflation a globalement continué de reculer, passant de 8,1 % en 2023 à 5,5 % en 2024.

La baisse de l'inflation mondiale en 2024 résulte de plusieurs facteurs, entre autres, le resserrement des politiques monétaires, la baisse des coûts de l'énergie et le ralentissement de la demande mondiale. Les banques centrales, notamment la Réserve fédérale américaine (Fed), la Banque centrale européenne (BCE) et d'autres institutions, ont maintenu des taux d'intérêt élevés depuis 2022-2023 pour contenir cette inflation. En 2024, l'effet de ces hausses s'est pleinement manifesté, réduisant la demande et limitant la hausse des prix. S'agissant, des coûts de l'énergie, les prix du pétrole et du gaz, qui avaient flambé en 2022, ont connu une nouvelle baisse en 2024, grâce à une meilleure adaptation des marchés et à la diversification des sources d'approvisionnement énergétique. La croissance économique mondiale plus modérée (autour de 3,2 % selon le FMI), la consommation et l'investissement ont ralenti, conduisant les prix à la baisse. Malgré cette baisse, certains facteurs de risque subsistent, notamment les tensions géopolitiques, la volatilité des marchés financiers et les incertitudes liées aux politiques économiques des grandes puissances.

L'inflation devrait converger plus rapidement vers sa cible dans les pays avancés comparativement aux pays émergents et en développement dont certains enregistrent des taux d'inflation élevés en lien avec une diversité de facteurs, notamment la dépréciation monétaire, la faible productivité de l'agriculture, la croissance des salaires, les

catastrophes naturelles ainsi que les prix élevés des carburants.

Dans les pays d'Afrique subsaharienne, les prévisions du FMI indiquent un taux d'inflation qui est resté élevé, mais qui a nettement diminué, revenant de 12,0 % en 2023 à 8,6 % en 2024. Cette décélération résulte pour l'essentiel des effets du durcissement des politiques monétaires, et de la baisse des prix de l'énergie. Toutefois, la dépréciation monétaire, la faible productivité de l'agriculture, les catastrophes naturelles ainsi que les prix élevés des carburants ont continué d'entretenir des niveaux élevés de l'inflation en Afrique.

En 2024, la dynamique de l'inflation des pays voisins de la CEMAC, montre que les pressions inflationnistes se sont estompées en République Démocratique du Congo (11,7 % contre 28,3 % en 2023), dans la Zone UEMOA (3,5 % contre 3,8 %), alors qu'elles se sont accrues au Nigéria (32,4 %, contre 24,7 % en 2023), en Angola (28,2 % après 13,6 % un an plus tôt) et au Niger (7,8 % en 2024 après 3,7 % en 2023). La situation est critique au Soudan, avec un taux d'inflation de +200,1 %, contre 77,2 % en 2023 et dans une moindre mesure au Sud Soudan (120,6 %, contre 40,2 % en 2023).

IV. ÉVOLUTION ANNUELLE DE L'INFLATION

Sur l'ensemble de l'année 2024, l'inflation dans la CEMAC a poursuivi sa tendance descendante entamée en novembre 2023, mais toujours au-dessus de la norme communautaire de 3% de la CEMAC pour la troisième année consécutive. En effet, le taux d'inflation s'est hissé à 4,1 %

en moyenne annuelle, contre 5,6 % en 2023. Tous les pays membres de la CEMAC n'ont pas respecté la norme communautaire sur l'inflation, à l'exception de la République Centrafricaine et du Gabon. Depuis le déclenchement de la guerre en Ukraine, l'inflation moyenne cumulée de la CEMAC sur la période 2022-2024 a atteint 18,0 % contre 17,1 % sur 2016-2021.

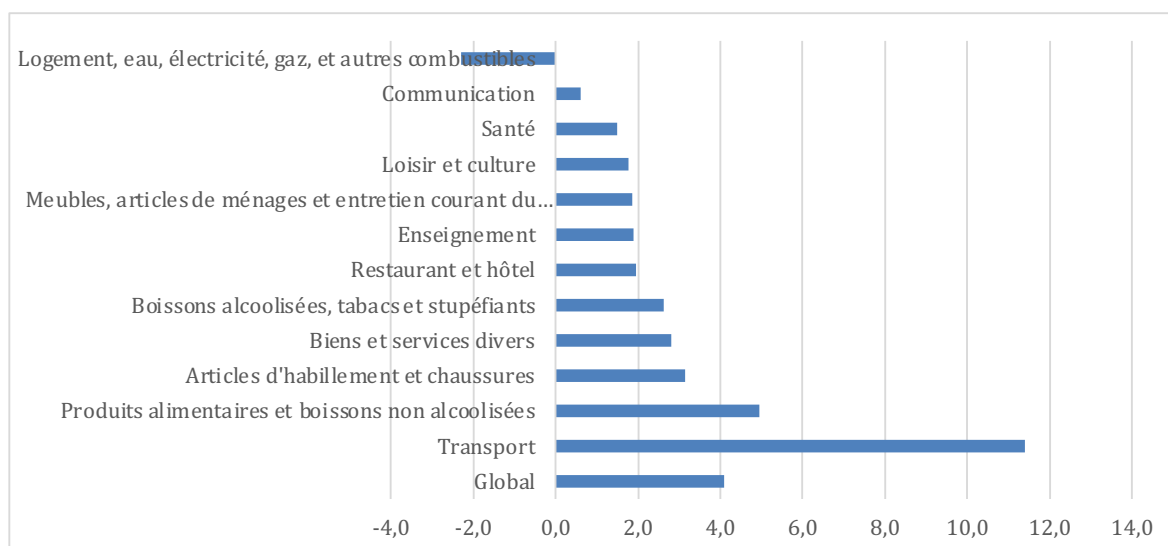
Les différents taux d'inflation enregistrés en moyenne annuelle, en comparaison avec 2023, par ordre décroissant ressortent comme suit : Tchad (5,7 % contre +4,1 %), Cameroun (4,5 % contre 7,4 %), Guinée Équatoriale (+3,4 % contre +2,4 %), Congo (3,1 % contre +4,3 %), RCA (1,5 % contre +3,0 %), et Gabon (1,2 % contre +3,6 %).

L'évolution de l'inflation en 2024 découle principalement de l'augmentation des prix des « transports » (11,4 % contre 12,4 % en 2023) suivi de ceux des « produits alimentaires et boissons non alcoolisées » (5,0 % contre 7,0 % en 2023), des « articles d'habillement et chaussures » (3,2 % contre 3,9 % en 2023), et des « biens et services divers » (2,8 % contre 4,9 % en 2023). En revanche, les prix pour le « logement, eau, gaz, électricité et autres combustibles » ont

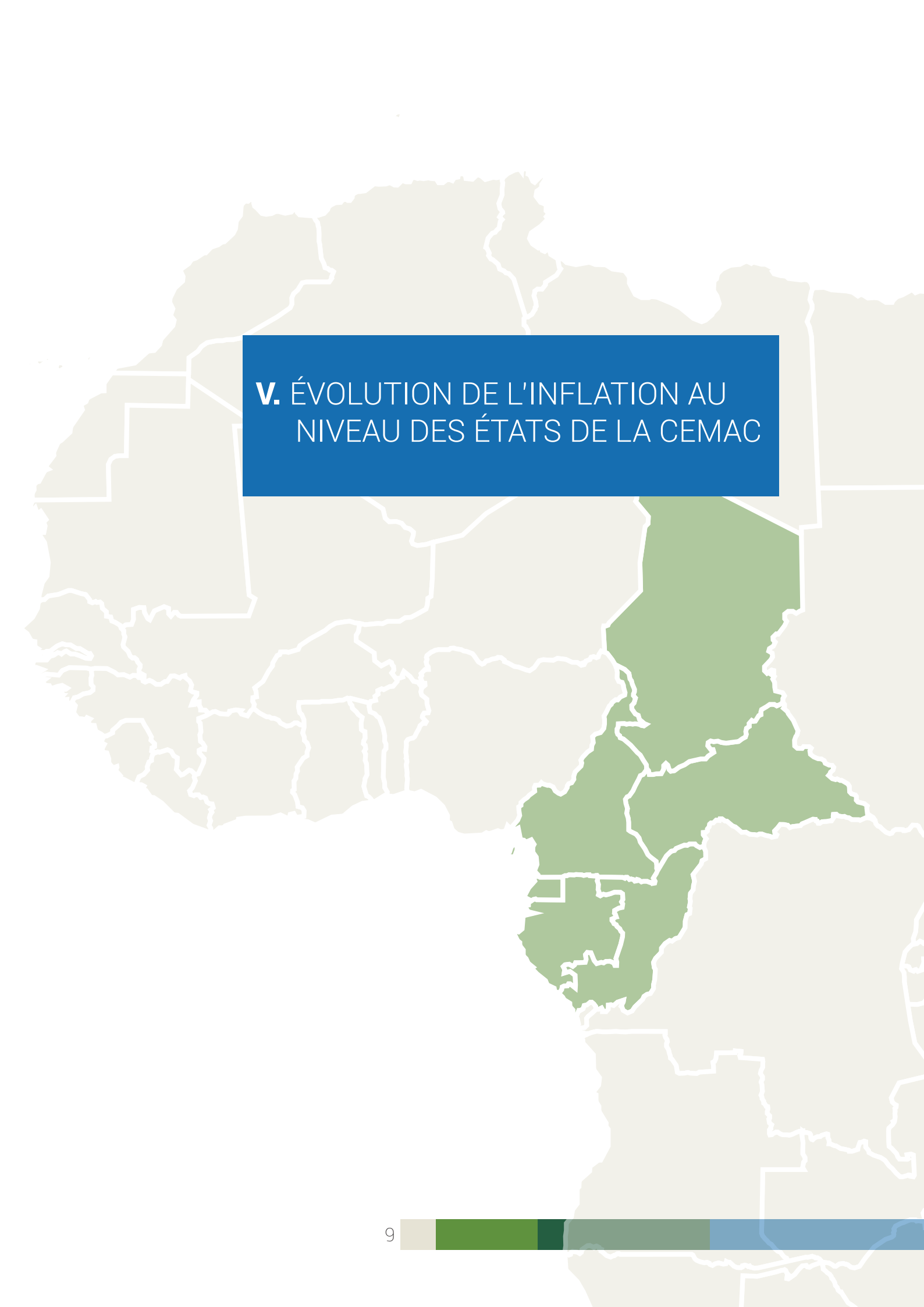
reculé de 2,3 %, du fait principalement des effets de la décision de l'État du Tchad de subventionner les prix de l'eau et l'électricité, en les ramenant au franc symbolique.

Une analyse des différentes sources de l'inflation régionale révèle que celle-ci demeure principalement d'origine locale (4,3 % contre 6,2 % en 2023), bien que l'inflation importée reste significative (3,8 % contre 4,9 % en 2023). La hausse des prix a été largement portée par les produits frais, dont l'augmentation s'établit à 7,1 % (contre 10,5 % en 2023), tandis que les biens hors énergie et hors produits frais ont enregistré une progression plus modérée de 2,3 % (contre 4,5 % en 2023). Par ailleurs, les prix sont demeurés particulièrement élevés dans le secteur primaire (+7,4 %) et ont affiché une progression moindre dans le secteur secondaire (+2,2 %) ainsi que dans le tertiaire (+3,3 %). En fonction de la nature des biens, ce sont les produits non durables qui ont enregistré la plus forte hausse (+4,8 %), suivis des biens semi-durables (+4,3 %) et des biens durables (+3,9 %).

Graphique 2 : Variation en moyenne annuelle en 2024 l'indice global et de ses composantes



Source : États membres et calcul de la Commission de la CEMAC

A map of the African continent with the borders of all countries outlined in white. The countries belonging to the Central African Economic and Monetary Community (CEMAC) are highlighted in a solid green color. These include Chad, Cameroon, Central African Republic, Congo, Equatorial Guinea, Gabon, and the Republic of the Congo. A blue rectangular box is superimposed over the northern part of the map, containing the section title in white text.

V. ÉVOLUTION DE L'INFLATION AU NIVEAU DES ÉTATS DE LA CEMAC



Au Cameroun : En 2024, l'économie nationale continue de faire face à des tensions inflationnistes persistantes, bien que leur intensité ait diminué. Avec un taux d'inflation de 4,5%, en repli par rapport aux 7,4% enregistrés en 2023, l'inflation demeure au-dessus du seuil de convergence de 3% fixé par la CEMAC. Sur les trois années de 2022 à 2024, l'inflation cumulée atteint 19,3%, un niveau largement supérieur aux 17,5% observés sur la période 2013-2021, illustrant la sévérité du choc inflationniste.

Les produits alimentaires et les transports, qui représentent à eux seuls près de 44 % des dépenses des ménages, ont constitué les principaux moteurs de l'inflation en 2024.

Les prix des produits alimentaires ont augmenté de 5,6 %, principalement en raison d'une hausse marquée des prix des légumes (+11,5 %) et dans une moindre mesure des prix des pains et céréales (+5,6 %). Cette dynamique s'explique par une combinaison de facteurs tels que les coûts de production élevés, les effets du changement climatique et les perturbations dans les chaînes d'approvisionnement.

Le secteur des transports a enregistré une inflation notable de 12,3 %, principalement amplifiée par les hausses des prix des carburants survenues le 1er février 2023 et le 3 février 2024. Ces ajustements tarifaires ont eu des effets en cascade sur les coûts de transport des ménages, et les frais logistiques liés à la distribution des marchandises.

Cette double pression – alimentaire et logistique – contribue à une hausse des coûts dans de nombreux secteurs économiques. À terme, les ménages pourraient être contraints de réallouer

leur budget, en accordant une part croissante aux dépenses essentielles au détriment d'autres postes de consommation.

En 2024, l'inflation est principalement d'origine interne, reflétant une augmentation marquée des prix des biens et services produits localement. En effet, les produits locaux ont enregistré une hausse de 4,7 %, contre 4,0 % pour les produits importés. Cette dynamique haussière des prix locaux s'explique notamment par la progression des cours mondiaux de certaines matières premières, telles que les carburants, les céréales et les engrais, qui renchérissent les intrants importés et augmentent les coûts de production à l'échelle nationale.

Les produits frais, particulièrement sensibles aux conditions climatiques et à la saisonnalité, ont vu leurs prix grimper de 9,2 %, traduisant des tensions persistantes sur l'offre. L'inflation sous-jacente, qui exclut les produits les plus volatils, s'établit à 3,1 %, traduisant une pression persistante sur les prix. L'énergie, moteur important des coûts de production et de distribution, a vu ses prix augmenter de 7,8 %, sous l'effet direct de la flambée des carburants.

Les biens non durables ont enregistré une hausse moyenne de 4,9 %. Les biens semi-durables ont connu une inflation plus modérée, s'établissant à 2,8 % contre 4,4 % en 2023.

Les biens durables affichent une progression encore plus faible des prix, avec une hausse de 1,4 %, en net ralentissement par rapport aux 3,1 % enregistrés l'année précédente.

Du côté des secteurs d'activité, les biens issus du secteur primaire (produits agricoles, forestiers, halieutiques, etc.) ont vu leurs prix augmenter de 7,0 %, confirmant les tensions sur l'offre locale, notamment en lien avec les conditions climatiques



et les difficultés d'acheminement. À l'opposé, les biens du secteur secondaire (biens manufacturés et industriels) n'ont enregistré qu'une hausse modérée de 0,5 %, suggérant une certaine stabilité dans ce segment ou une moindre répercussion des hausses de coûts sur les prix finaux.

Enfin, les services, qui incluent le transport, les services de santé, l'éducation, la restauration ou encore les communications, ont connu une augmentation globale des prix de 4,3 %.

Les mesures prises pour contenir l'inflation

Pour contenir l'inflation et protéger le pouvoir d'achat des ménages, plusieurs initiatives gouvernementales ont été mises en place :

1. Régulation des prix des produits de première nécessité, avec des mécanismes pour contenir les hausses excessives.
2. Subvention des engrais et intrants agricoles pour réduire les coûts de production alimentaire et renforcer la productivité.
3. Promotion des chaînes de valeur agricole, avec un accent sur la transformation locale pour limiter la dépendance aux importations.
4. Création de sites de vente promotionnelle pour offrir des produits de grande consommation à prix réduits.
5. Lutte contre les pratiques spéculatives, par le contrôle des circuits de distribution et des stocks.
6. Appui aux filières stratégiques et aux petites exploitations agricoles, via des financements et un accompagnement technique.

Ces mesures, conjuguées à une surveillance accrue du marché et à une politique monétaire adaptée, visent à freiner l'inflation tout en stimulant la croissance économique. Toutefois, la réussite de cette stratégie dépendra de la capacité des pouvoirs publics à anticiper et atténuer les chocs exogènes qui pourraient fragiliser la stabilité macroéconomique du pays.

En République Centrafricaine : le taux d'inflation s'est établi à 1,5 % en 2024, marquant une nette diminution par rapport aux 3,0 % enregistrés en 2023, respectant ainsi la norme communautaire en matière d'inflation).

En 2024, la baisse de l'inflation en République Centrafricaine s'explique principalement par un ralentissement des hausses de prix dans plusieurs postes de consommation. Les produits alimentaires et boissons non alcoolisées n'ont augmenté que de +1,1 %, contre +1,6 % en 2023. Les vêtements et chaussures ont progressé de +2,2 %, en recul par rapport aux +3,9 % de l'année précédente. De leur côté, les services de restauration et d'hôtellerie ont enregistré une hausse plus marquée (+3,4 % contre +0,6 %), tout comme les meubles, articles ménagers et produits d'entretien (+5,8 % contre +4,1 %).

En revanche, la baisse des prix observée dans les secteurs des transports, des communications, ainsi que des loisirs et de la culture a contribué à freiner la hausse générale des prix.

Plusieurs éléments ont contribué au recul de l'inflation, notamment :

- la suppression des barrières illégales, facilitant la circulation des biens vers l'intérieur du pays et vers la capitale ;



- l'amélioration du réseau routier grâce à la construction et la réhabilitation d'infrastructures ;
- la faiblesse de la demande intérieure, en lien avec le pouvoir d'achat limité des ménages ;
- le retour progressif de la sécurité dans certaines zones ;
- et un meilleur approvisionnement en produits venus de pays voisins comme la RDC, le Cameroun et le Tchad.

Le ralentissement de l'inflation s'est également ressenti sur les prix des produits frais, qui ont progressé de +1,5 %, contre +3,1 % en 2023. L'inflation sous-jacente, qui exclut les produits les plus volatils, est tombée à +1,2 %, contre +3,4 % l'année précédente, témoignant d'une baisse des pressions inflationnistes durables. En revanche, les prix de l'énergie ont connu une accélération (+2,2 % contre +0,2 % en 2023).

L'inflation des produits fabriqués localement a fortement ralenti à +1,1 %, contre +3,4 % en 2023, traduisant une détente des pressions internes. Les produits importés, quant à eux, ont augmenté de +1,5 %, contre +3,2 % l'année précédente.

Par secteur d'activité, le ralentissement est également visible. Le secteur secondaire n'a enregistré qu'une légère hausse de +0,3 %, bien en deçà des +3,3 % de 2023. Le secteur tertiaire a progressé de +1,6 %, contre +5,3 % un an plus tôt. En revanche, les prix du secteur primaire ont accéléré à +2,1 %, contre +0,5 % en 2023.

Enfin, les biens durables ont connu la plus forte hausse (+6,5 % contre +5,7 % en 2023). Les biens semi-durables ont progressé plus modestement (+2,0 % contre +3,5 %), tandis que les biens non durables ont vu leur inflation nettement ralentir (+0,8 % contre +2,1 %).

Les mesures prises pour contenir l'inflation

Face aux pressions inflationnistes persistantes depuis 2021, amplifiées par la crise en Ukraine après la pandémie de Covid-19, les autorités ont déjà instauré des mesures contraignantes et s'efforcent de poursuivre ces efforts afin de limiter l'impact de ces chocs externes sur l'inflation. En particulier :

1. Le démantèlement des barrières illégales pour réduire les coûts d'acheminement des produits agricoles vers les marchés ou points de vente.
2. La subvention du prix des carburants et de farine de blé (don de 30 000 Tonnes de carburant et 30 000 tonnes de farine de blé par la Fédération de Russie)
3. Mise en service du champ solaire de Danzi dans la périphérie de Bangui
4. L'homologation des prix des produits de première nécessité
5. Dispositif sécuritaire renforcé dans toutes les régions du pays pour faciliter la circulation des personnes et des biens
6. Renforcement des capacités des coopératives agricoles pour booster la production locale.



Au Congo : le taux d'inflation s'est établi à 3,1 % en 2024 contre 4,3% en 2023 restant au-dessus de la norme communautaire de 3%. Toutefois, il affiche une tendance baissière par rapport à l'année précédente traduisant ainsi une légère diminution des pressions inflationnistes sur l'économie du pays.

En 2024, l'inflation a été principalement tirée par la hausse des prix des produits alimentaires et des boissons non alcoolisées, dont les prix ont augmenté de +2,3 %, contre +4,3 % en 2023. Viennent ensuite, dans une moindre mesure, les transports (+4,4 % contre +6,3 %), les articles d'habillement et chaussures (+4,8 % contre +5,0 %) et la composante « logement, eau, électricité, gaz et autres combustibles » (+3,3 % contre +3,2 %).

Les principaux moteurs de la hausse des produits alimentaires sont les poissons et fruits de mer (+8,0 %) et les fruits (+5,6 %). La progression des prix dans le secteur des transports s'explique essentiellement par l'augmentation des carburants et lubrifiants (+13,2 %), des services de transport aérien de passagers (+11,9 %), ainsi que des services divers liés aux véhicules personnels (+9,2 %). S'agissant des articles d'habillement et chaussures, l'inflation est principalement portée par la hausse des autres articles vestimentaires et accessoires (+7,3 %) et des vêtements (+5,9 %).

Pour la composante « logement, eau, électricité, gaz et autres combustibles », l'augmentation des prix résulte surtout de la montée des coûts des fournitures pour l'entretien et la réparation des logements (+7,4 %), ainsi que des services d'entretien (+5,7 %).

Les biens locaux ont vu leurs prix croître de +2,9 % en 2024, après une hausse de +4,3 % en 2023. La progression des prix des biens importés a également ralenti, atteignant +3,6 %, contre +4,0 % l'année précédente.

Dans le secteur primaire, la hausse des prix s'est limitée à +2,1 % en 2024, contre +2,9 % en 2023. Le secteur secondaire a connu une inflation de +3,8 %, en repli par rapport à +5,3 % en 2023. Dans le secteur tertiaire, les prix ont progressé de +2,8 %, contre +3,7 % un an plus tôt.

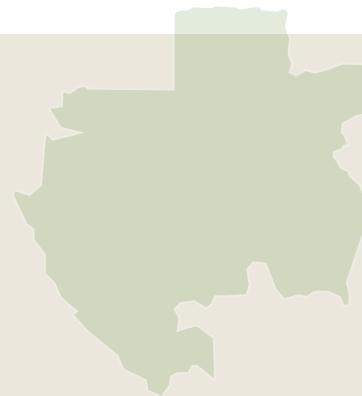
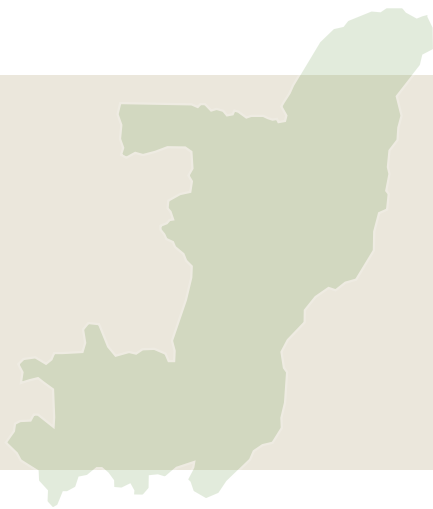
Enfin, les biens semi-durables ont enregistré la plus forte hausse de prix (+5,3 % en 2024 contre +6,2 % en 2023). L'inflation des biens non durables a aussi décéléré, passant de +4,3 % en 2023 à +2,8 %. Les biens durables, quant à eux, ont vu leurs prix progresser de +3,7 %, contre +2,9 % l'année précédente.

Les mesures prises pour contenir l'inflation

En juin 2022, le Gouvernement du Congo a adopté le Décret n°2022-370 du 29 juin 2022, approuvant le plan de résilience face à la crise alimentaire 2022-2023. Ce plan vise à mettre en place des mesures ciblées pour atténuer les tensions inflationnistes sur les marchés et limiter la hausse des prix des produits importés. Son objectif principal est d'optimiser l'approvisionnement en denrées alimentaires et d'atténuer l'impact de la crise sur le pouvoir d'achat des ménages.

Parmi les mesures mises en œuvre figurent :

1. Exonérations fiscales sur les produits alimentaires de base et les intrants agricoles Une



note circulaire n°0021/MEF-CAB du 30 septembre 2022 a instauré une exonération temporaire, pour une durée d'un an, des droits de douane, de la redevance informatique et de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) sur certains produits alimentaires de base (blé, huile végétale raffinée, viandes et abats comestibles congelés, poissons de mer, riz...) ainsi que sur des intrants agro-pastoraux et halieutiques (engrais, aliments pour bétail, animaux reproducteurs, œufs à incuber, semences, etc.), à l'exception des taxes communautaires.

2. Facilitation du transport des produits alimentaires

Des mesures tarifaires ont été mises en place pour favoriser le transport des denrées agroalimentaires et des produits alimentaires de base des zones de production vers les principaux centres de commercialisation.

3. Réduction des droits de douane sur les produits de première nécessité. La note circulaire n°0486/MEF-CAB du 11 octobre 2023 a instauré un taux réduit de 5 % pour les droits de douane à l'importation de plusieurs produits essentiels, notamment l'huile de palme raffinée, la viande et les abats comestibles congelés, les poissons de mer congelés, le lait, le blé, le poisson salé, le sel de table et le riz

Au Gabon : L'inflation en moyenne annuelle est de 1,2% en 2024 et connaît ainsi un net recul de 2,4 points de pourcentage par rapport à 2023 (3,6%). Depuis le mois de mars, le taux d'inflation est passé en dessous du seuil de la norme communautaire de 3% de la Communauté Economique et Monétaire d'Afrique Centrale (CEMAC).

En 2024, la baisse de l'inflation au Gabon résulte principalement d'un ralentissement des hausses de prix dans plusieurs catégories de consommation. Les produits alimentaires et boissons non alcoolisées ont augmenté de 2,3 %, contre 5,9 % en 2023. Les boissons alcoolisées, tabacs et stupéfiants ont enregistré une hausse de 5,5 %, restant proches du niveau de 2023 (+5,4%).

L'inflation a également été partiellement atténuée par une baisse des coûts de transport (-1,2 %), notamment due à la diminution des tarifs du transport routier de passagers (-2,2 %). De plus, les prix de la composante « logement, eau, électricité, gaz et autres combustibles » ont reculé de 0,3 %, grâce à une chute significative des prix du gaz (-13,0 %).

Les biens importés ont connu une hausse de +2,1 %, tandis que les produits locaux ont enregistré une progression plus modérée de +1,0 %, traduisant une pression inflationniste moins forte sur la production domestique.

Les prix des produits frais ont augmenté de 3,4 %, reflétant les tensions persistantes sur l'offre agricole, tandis que les produits hors énergie et hors produits frais ont connu une hausse limitée à 0,7 %. Parallèlement, les prix de l'énergie ont diminué de 1,7 %, contribuant ainsi à la modération générale de l'inflation.



Sur le plan sectoriel, l'inflation a été particulièrement marquée dans le secteur primaire, avec une hausse de 3,2 %, alors que le secteur secondaire a enregistré une progression plus modérée de 1,6 %. Dans le secteur tertiaire, les prix sont restés quasi stables, avec une légère hausse de 0,1 %, indiquant une faible pression inflationniste sur les services.

Enfin, les biens non durables et les biens durables ont chacun vu leurs prix augmenter de +1,9 %. Les biens semi-durables, quant à eux, ont enregistré une hausse plus contenue de +0,8 %.

Les mesures prises pour contenir l'inflation

Comme en 2023, pour contenir l'inflation en 2024, le Gouvernement Gabonais a pris des mesures visant à lutter contre la vie chère, et la flambée des prix des produits de grande consommation, notamment :

1. Dans le cadre de la Loi de Finances de 2024, le Gouvernement Gabonais a fixé à 91,4 milliards de francs CFA, le montant des subventions visant à contenir l'inflation. Ces subventions sont financées par l'augmentation des recettes fiscales, la lutte contre la fraude et l'évasion fiscale et une meilleure gestion des dépenses publiques. Ainsi, une allocation de 75 milliards de francs CFA, en hausse de 66% par rapport à 2023, sera destinée à la subvention des prix des carburants, 2 milliards de francs CFA seront alloués pour maintenir le prix de la farine et 3,5 milliards de francs CFA pour soutenir la gratuité des transports publics.

2. La suppression des frais d'inscription dans

les établissements publics pré primaires, primaires et secondaires ;

3. Le plafonnement à 13.000 FCFA du prix des uniformes scolaires (pantalon, jupe, polo et chemisette) et la suppression de la commercialisation des tenues de sport par l'établissement ;

4. Le recul à 10 ans l'âge maximum d'importation des véhicules d'occasion ;

5. Le maintien de la gratuité du transport public ;

6. La baisse des coûts du gaz passant de 5 950 FCFA à 4 950 FCFA ;

7. Le maintien des compteurs sociaux ;

8. La baisse de 10% des vols domestiques sur les billets d'avion ;

9. L'arrêté N°0646/PM du 17 octobre 2024 dans son article 1 portant suspension des droits et taxes sur certains biens et services de grande consommation soumis au plafonnement des prix pour une durée de six (6) mois et dans son article 2 portant sur la suspension des droits et taxes sur la TVA et la redevance de scanning sur les produits alimentaires retenus à cet effet.



En Guinée Équatoriale : le taux d'inflation atteint 3,4 % en 2024, contre 2,4 % en 2023, dépassant ainsi le seuil de 3 % fixé par la CEMAC dans le cadre de son dispositif de surveillance multilatérale. d'Afrique Centrale (CEMAC).

En 2024, l'augmentation générale des prix à la consommation a été principalement alimentée par la hausse des prix des produits alimentaires et des boissons non alcoolisées (+4,1 %), des boissons alcoolisées, du tabac et des stupéfiants (+3,2 %), des coûts de santé (+3,2 %) et des transports (+3,2 %).

La hausse des prix des produits alimentaires et boissons non alcoolisées est surtout due à la flambée des prix de plusieurs denrées essentielles, telles que le café, le thé, le cacao et autres tisanes (+6,1 %), les poissons et produits frais ou congelés (+7,0 %), les céréales non transformées (+8,2 %), la viande de bœuf (+6,1 %), la viande de volaille (+7,5 %) et les fruits (+7,1 %).

L'augmentation des prix des boissons alcoolisées, du tabac et des stupéfiants s'explique principalement par la hausse des prix des liqueurs (+1,7 %), des bières importées (+2,0 %) et des bières locales (+2,6 %).

En ce qui concerne le transport, les coûts ont principalement augmenté en raison de la hausse des prix des véhicules automobiles (+4,2 %), du transport aérien de passagers (+2,8 %), des carburants et lubrifiants (+9,7 %), du transport maritime et fluvial de passagers (+4,2 %) et des motocyclettes (+4,4 %).

Dans le secteur de la santé, les hausses les plus significatives concernent les produits pharmaceutiques

et la pharmacopée naturelle (+3,8 %), les services médicaux (+5,7 %), les services hospitaliers (+2,8 %) et les services paramédicaux et d'analyses médicales (+2,1 %).

Les prix des biens importés ont augmenté de 3,5 % en 2024, un chiffre similaire à celui de 2023, ce qui reflète la persistance des pressions inflationnistes externes. En revanche, les prix des produits locaux ont augmenté de 3,0 %, un rythme plus rapide comparé à 1,2 % en 2023, indiquant une reprise de l'inflation domestique.

D'un point de vue sectoriel, l'inflation a accéléré dans les secteurs primaire et tertiaire, tandis que le secteur secondaire a enregistré un ralentissement. Dans le secteur primaire, les prix ont bondi de 11,1 %, après une faible hausse de 0,6 % en 2023. Le secteur tertiaire a vu l'inflation augmenter à 2,0 %, contre 0,6 % l'année précédente, tandis que le secteur secondaire a connu une décélération avec une augmentation limitée à 2,5 %, contre 3,5 % en 2023 (la formulation du Cameroun était trop bien pour ne pas être reconduite intelligemment ailleurs).

L'analyse des prix en fonction de la durabilité des biens révèle une dynamique contrastée :

- Les biens non durables ont enregistré la plus forte hausse avec +4,8 % en 2024, contre +2,7 % en 2023.
- Les biens semi-durables ont vu une augmentation plus modérée de +2,7 %, contre +2,1 % l'année précédente.
- En revanche, l'inflation des biens durables a fortement ralenti, passant de +8,1 % en 2023 à +2,4 % en 2024.



Les mesures prises pour contenir l'inflation

Le Gouvernement de la Guinée Équatoriale a adopté plusieurs mesures pour atténuer les tensions inflationnistes :

- Un partenariat a été conclu le 26 octobre 2022 avec la Serbie pour l'approvisionnement en produits alimentaires destinés au Gouvernement, qui les revend ensuite aux entreprises de vente en gros. Celles-ci sont tenues de proposer ces produits aux ménages à des prix raisonnables. Cette initiative vise à permettre aux fournisseurs de réduire les tarifs pratiqués dans leurs établissements.
- Un autre accord signé le 31 mai 2022 avec la Serbie prévoit la création d'entreprises locales de production de biens essentiels. Cette mesure a pour objectif de stimuler l'offre et, par conséquent, de faire baisser les prix.
- Le Gouvernement a également engagé le 18 mai 2023, des discussions avec les entreprises de vente en gros, aboutissant à des accords de stabilisation des prix. En contrepartie, diverses taxes portuaires ont été supprimées afin de réduire les coûts d'importation et de distribution des marchandises.
- Enfin, une réduction ciblée de certaines taxes sur les produits de première nécessité a été mise en place afin d'alléger la charge financière des consommateurs et de limiter la hausse des prix sur le marché national.

Au Tchad : L'inflation au Tchad a suivi une trajectoire ascendante au cours des trois dernières années, reflétant une pression constante sur les prix à la consommation. En 2024, le taux d'inflation s'est établi à 5,7

Au Tchad : La hausse des prix en 2024 est principalement attribuée à l'augmentation des prix des produits alimentaires et des boissons non alcoolisées (+8,1 %) ainsi qu'à l'envolée des coûts du transport (+25,6 %).

Les prix des produits alimentaires ont connu une augmentation de 8,1 % en 2024, contre 4,1 % en 2023. Cette hausse est principalement due à l'augmentation des prix des produits de base tels que les pains et céréales (+12,4 % contre +6,8 % en 2023), des « lait, fromage et œufs » (+21,0 % contre +8,0 % en 2023), des légumes (+9,6 % contre +6,0 % en 2023) et des fruits (+10,2 % contre -0,3 % en 2023). L'une des causes majeures de cette flambée des prix est l'impact des aléas climatiques, notamment les inondations massives qui ont affecté la campagne agricole 2023-2024. Ces catastrophes ont détruit des cultures pluviales et maraîchères, limitant l'offre de produits alimentaires et contribuant ainsi à la hausse des prix.

En parallèle, les coûts du transport ont connu une forte hausse de 25,6 % après une augmentation de +13,9 % en 2023. Cette hausse est en grande partie attribuée à l'augmentation des prix des carburants et lubrifiants (+21,9 %), ce qui a entraîné une explosion des coûts du transport interurbain (+45,5 %). En février 2024, la suppression des subventions sur les carburants a provoqué une



flambée des prix à la pompe : le prix du litre de gasoil est passé de 700 FCFA à 828 FCFA, avant d'être réduit à 800 FCFA en juin. Le litre de super a quant à lui augmenté de 518 FCFA à 730 FCFA en février, puis a été ramené à 700 FCFA en juin. Cette hausse, combinée à une pénurie de carburant causée par une production nationale insuffisante, a exacerbé les coûts du transport et propagé l'inflation à d'autres secteurs.

Cependant, la hausse générale des prix a été partiellement atténuée par une baisse de 13,4 % des prix de la composante «logement, eau, électricité, gaz et autres combustibles». Cette réduction est due aux mesures d'accompagnement du Gouvernement Tchadien, qui a fixé un tarif symbolique de 1 FCFA pour le mètre cube d'eau et pour le kilowattheure (KWh) d'électricité, dans le but de réduire la charge financière des ménages.

En 2024, l'augmentation générale des prix de 5,7 % résulte, d'une part, de la hausse des prix des produits locaux (+6,2 % contre +4,3 % en 2023), en raison d'une production agricole insuffisante, et d'autre part, de l'augmentation des prix des produits importés (+5,8 % contre +0,5 % en 2023), principalement en raison de la forte dépendance du pays aux importations de blé, de riz, de lait, de fromage et d'œufs.

Les prix des produits frais ont augmenté de 9,0 % en 2024, contre +1 % en 2023, en grande partie à cause des inondations. Les prix de l'énergie ont diminué de 7,8 % après une hausse de +4,2 % en 2023, grâce aux mesures gouvernementales sur l'eau et l'électricité. L'inflation sous-jacente, qui exclut les produits les plus volatils, a atteint 6,1 %, contre 5,2 % en 2023, ce qui indique une pression persistante sur les prix.

Les prix des produits du secteur primaire ont progressé de 13,3 % en 2024, contre 0,9 % en 2023, notamment en raison de l'augmentation des coûts des produits agricoles. Les prix dans le secteur secondaire ont augmenté de 4,2 %, contre 7,2 % en 2023, en raison de la hausse des coûts de transformation et de production industrielle.

Enfin, les prix des biens non durables ont progressé de 12,6 % en 2024, contre 3,5 % en 2023, tandis que ceux des biens semi-durables ont augmenté

Les mesures prises pour contenir l'inflation

Face à l'inflation, le Gouvernement Tchadien a mis en place plusieurs mesures. Par la note circulaire N° 003/PT/PMT/MFB/2024, le Gouvernement a instauré la gratuité de l'eau et de l'électricité pour tous les ménages, fixant le tarif à 1 FCFA symbolique.

Des mesures de soutien ont été mises en place pour le secteur du transport, incluant une réduction de 50 % sur :

1. La patente et l'Impôt Général Libérateur (IGL)
2. La taxe sur la location des véhicules et la taxe due par les agences de transport interurbain,
3. Les droits de douane et d'accises sur les importations de motocycles,
4. La taxe de circulation des taxis, bus, minibus et mototaxis.

Par l'arrêté N° 014/MFBEP/SE/SG/DGDDI/2025, le gouvernement a exonéré certains produits alimentaires de droits et taxes à l'importation, notamment le blé, le maïs, le sorgho, le riz, la farine de céréales et le sel



VI. LES CAUSES DE L'INFLATION EN ZONE CEMAC

Les mécanismes à l'origine de la dynamique des prix dans la CEMAC, restent davantage d'origine interne qu'externe.

Sur le plan externe, les effets de l'augmentation continuent des coûts du fret maritime en 2024, en raison des perturbations sur les principales voies maritimes d'approvisionnement des pays de la CEMAC, mais aussi de la croissance de la demande en transport maritime. Par ailleurs, l'indice FAO des prix des produits alimentaires a enregistré un recul, sous l'effet essentiellement de la baisse des prix des céréales et du sucre qui ont plus que contrebalancé les hausses observées des prix du lait et des huiles. Dans la même veine, l'afflux des réfugiés en provenance du Soudan au Tchad et en République Centrafricaine conjugué avec la situation sociopolitique au Sahel, a entraîné un accroissement de la demande des produits au Tchad, face à une offre contrainte par la chute des importations de biens en provenance de la Libye et du Niger. En revanche, les importations camerounaises en provenance du Nigéria continuent d'être moins chères, suite à la poursuite de la dépréciation du Naira enclenchée depuis plus d'un an.

Au niveau interne, les effets des révisions à la hausse des prix des carburants à la pompe en février 2024 au Cameroun et au Tchad et des perturbations climatiques dans les pays de la CEMAC, principalement au Tchad et au Nord Cameroun sur les coûts logistiques demeurent les principaux déterminants de l'inflation au niveau des transports, des produits alimentaires et des boissons dans la CEMAC. En outre, les coûts encore élevés des intrants agricoles et la pression de plus en plus forte de la demande au Tchad suite à l'afflux de réfugiés soudanais ont également entretenu cette hausse. Enfin, la situation sécuritaire dans



certaines régions, bien qu'en amélioration, continue de limiter l'approvisionnement des marchés en produits vivriers, et d'accentuer la hausse de l'inflation alimentaire dans un contexte de demande intérieure plus dynamique. Toutefois, tous ces facteurs n'ont fait que ralentir la tendance baissière de l'inflation observée depuis plus d'un an dans la CEMAC.

VII. PERSPECTIVES 2025

Dans la CEMAC, les perspectives en matière d'inflation relèvent qu'elle devrait continuer de reculer pour revenir sous la norme communautaire de 3 % au courant de l'année 2025 et y demeurer en 2026 (2,4 %) et 2027 (2,0 %), après 4,1 % en 2024.

Cette trajectoire serait influencée par des facteurs aux effets opposés d'origines externe et domestique. Au titre des facteurs déflationnistes, (i) l'assouplissement progressif des conditions monétaires, (ii) l'accélération de la mise en œuvre de la stratégie communautaire d'import-substitution, (iii) la poursuite de la réhabilitation des infrastructures de transport et de conservation des produits, et (iv) le désenclavement continu des bassins de production agricole devrait maintenir la tendance de l'inflation dans la sous-région.

En revanche, au titre des facteurs inflationnistes, (i) les nouvelles perturbations du commerce mondial, suite à une nouvelle vague de droits de douane imposés par les États-Unis vis-à-vis de ses partenaires commerciaux, (ii) la poursuite de la hausse des coûts du fret maritime enclenchée en 2024, (iv) le relèvement des prix des carburants dans certains pays de la Zone, (iv) les perturbations climatiques et la persistance des poches d'insécurité dans certains pays, devraient constituer les principaux risques de l'inflation pour la sous-région à moyen terme, et feront l'objet d'une surveillance accrue par les Autorités de la CEMAC.

VIII. CONCLUSION GENERALE

Le taux d'inflation dans la CEMAC en moyenne annuelle est revenu de 5,6 % en 2023 à 4,1 % en 2024, porté principalement par une dynamique exceptionnelle des prix des « transports », qui ont été maintenus à des niveaux élevés, suite la deuxième vague de révision à la hausse des prix des carburants à la pompe dont la diffusion des effets s'est poursuivie aux autres fonctions de consommation. En dépit du maintien des mesures de compensation mises en place par les États suite à ces hausses des prix à la pompe et celles d'encadrement des prix et l'atonie de la demande, les prix continuent d'augmenter, tirés entre autres par la survenue des inondations au Tchad et dans les parties septentrionales du Cameroun, l'insécurité bien qu'en recul dans certaines régions de la CEMAC qui continue de limiter l'approvisionnement des marchés en produits vivriers, et d'accentuer la hausse de l'inflation alimentaire.

ANNEXE 1

Tableau 2 : Évolution du niveau global des prix des biens et services de consommation dans les pays de la CEMAC (Indice CEMAC base 100=2019)

PAYS	Pond	Moy-22	Moy-23	Moy-24	Inf-moy23	Inf-moy24	Contrib. 24	contrib. (%)
CAMEROUN	52,4	111,3	119,5	124,9	7,4	4,5	0,026	59,6
RCA	3,4	111,0	114,4	116,1	3,0	1,5	0,001	1,2
CONGO	9,3	105,3	109,8	113,2	4,3	3,1	0,003	6,6
GABON	8,8	106,9	110,7	112,0	3,6	1,2	0,001	2,4
GUINÉE ÉQUATORIALE	9,5	109,8	112,5	116,2	2,4	3,4	0,003	7,6
TCHAD	16,5	109,7	114,2	120,7	4,1	5,7	0,010	22,6
CEMAC	100,0	109,9	116,1	120,9	5,6	4,1	0,043	100,0

Source : États membres et nos calculs (CEMAC)

Tableau 3 : Variation en moyenne annuelle en 2024 des différentes fonctions de consommation dans les pays de la CEMAC (en %)

FONCTIONS	Cameroun	RCA	Congo	Gabon	Guinée Équatoriale	Tchad	CEMAC
Produits alimentaires et boissons non alcoolisées	5,5	1,1	2,3	2,3	4,1	8,1	5,0
Boissons alcoolisées, Tabacs et stupéfiants	2,4	0,7	4,7	5,5	3,2	-1,1	2,6
Articles d'habillement et chaussures	2,5	2,2	4,8	0,5	1,4	6,4	3,1
Logement, eau, gaz, électricité et autres combustibles	3,3	0,9	3,3	-0,3	2,7	-13,4	-2,0
Meubles, articles de ménage et entretien courant du foyer	2,0	5,8	3,1	0,4	1,6	0,8	1,9
Santé	0,6	-0,1	3,5	-0,1	3,2	4,8	1,5
Transports	12,3	-1,5	4,4	-1,2	3,2	25,5	11,5
Communication	0,0	-0,6	3,6	0,6	1,9	0,7	0,6
Loisirs et culture	0,8	-1,2	3,1	1,6	0,9	9,0	1,8
Enseignement	1,9		0,7	-0,5	2,4	6,1	1,9
Restaurants et Hôtels	1,9	3,4	4,8	0,9	1,4	2,2	2,0
Biens et services divers	2,3	3,2	3,1	1,5	0,6	9,8	2,8
Global	4,5	1,5	3,1	1,2	3,4	5,7	4,1

Source : Nos calculs (CEMAC)

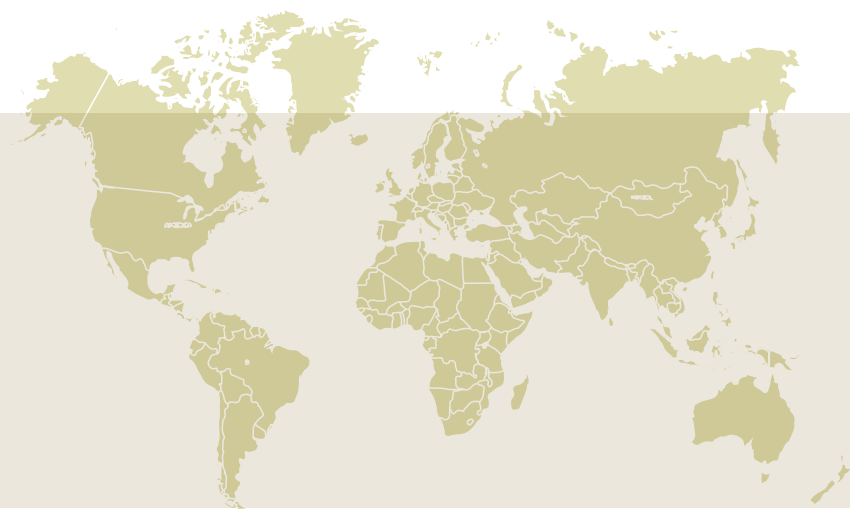


Tableau 4 : **Variation en moyenne annuelle en 2024 par pays du niveau des prix des produits selon la nomenclature secondaire (en %)**

Libellé	Cameroun	RCA	Congo	Gabon	Guinée Équatoriale	Tchad	CEMAC
Indice produit frais	9,2	1,5	2,6	5,5	6,3	9,0	7,3
Indice Énergie	7,8	2,2	5,3	2,3	7,6	-7,8	-1,4
Hors produits frais et Énergie	3,1	1,2	3,1	0,5	2,7	6,1	2,3
Local	4,7	1,1	2,9	0,4	3,2	6,2	4,2
Importé	4,0	1,5	3,6	-0,3	3,6	5,8	3,6
Primaire	7,0	2,1	2,1	-1,0	10,6	13,3	7,2
Secondaire	0,9	0,3	3,8	0,9	2,8	4,2	2,2
Tertiaire (services)	4,3	1,6	2,8	1,5	1,9	0,5	3,4
Non durable	4,9	0,8	2,8	-4,1	5,1	6,4	4,2
Semi-Durable	2,8	2,0	5,3	2,7	2,6	10,9	4,3
Durable	1,4	6,5	3,7	-0,1	2,9	12,6	3,8
Services	4,7	1,6	2,8	0,9	1,9	0,5	3,6

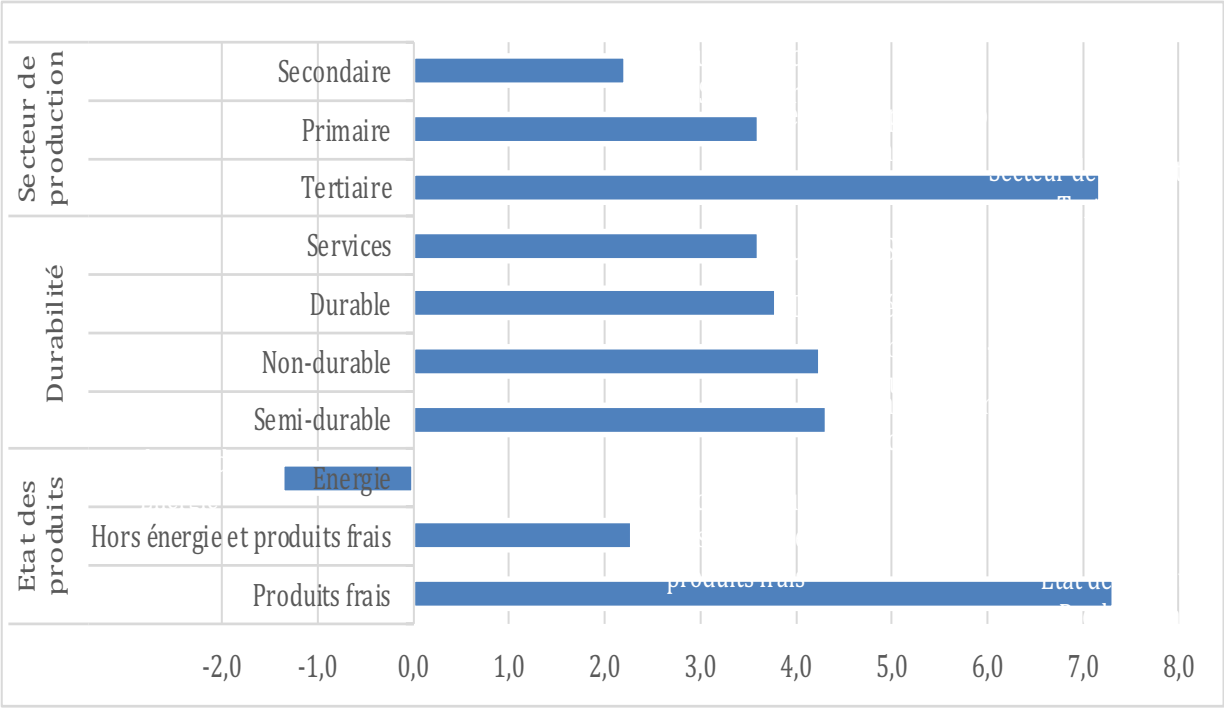
Source : États membres et nos calculs (CEMAC)

Tableau 5 : **Variation en moyenne annuelle des indices des fonctions de consommation (en %) au niveau communautaire**

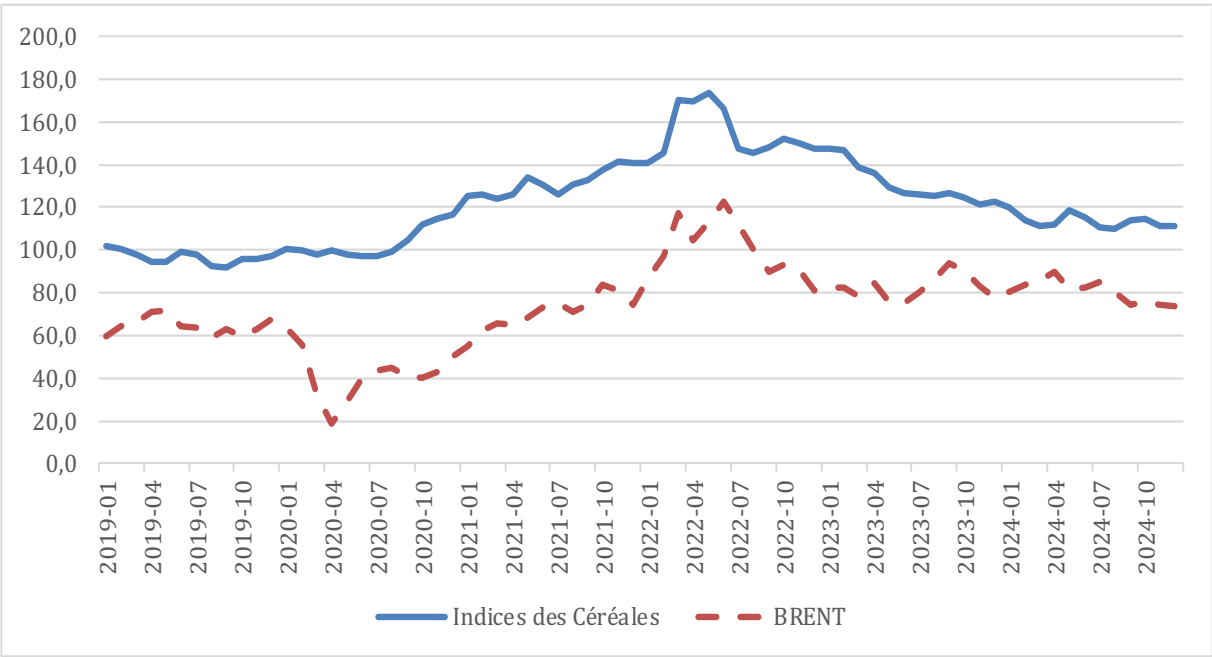
		Moy-22	Moy-23	Moy-24	Inf-moy23	Inf-moy24	Contrib 24.	Contrib. (%)
Global	10000,0	109,9	116,1	120,9	5,6	4,1	0,041	100,00
Produits alimentaires et boissons non alcoolisées	3862,2	117,5	125,6	132,0	7,0	5,0	0,023	56,12
Boissons alcoolisées, tabacs et stupéfiants	296,3	109,4	111,1	114,0	1,5	2,6	0,001	1,99
Articles d'habillement et chaussures	795,1	108,0	112,2	115,7	3,9	3,1	0,003	6,43
Logement, eau, électricité, gaz, et autres combustibles	1384,6	103,5	106,5	104,4	2,9	-2,0	-0,003	-6,89
Meubles, articles de ménages et entretien courant du foyer	462,7	107,7	113,9	116,0	5,7	1,9	0,001	2,25
Santé	394,3	101,6	103,1	104,7	1,5	1,5	0,001	1,39
Transport	961,5	107,3	120,6	134,4	12,4	11,5	0,012	30,06
Communication	380,9	102,4	102,8	103,4	0,4	0,6	0,000	0,90
Loisir et culture	271,2	103,8	105,7	107,6	1,9	1,8	0,000	1,12
Enseignement	263,5	105,1	108,0	110,1	2,7	1,9	0,000	1,19
Restaurant et hôtel	534,7	108,8	113,2	115,4	4,1	2,0	0,001	2,72
Biens et services divers	393,1	104,6	109,8	112,8	4,9	2,8	0,001	2,70

Source : États membres et nos calculs (CEMAC)

Graphique 3 : Variation en moyenne annuelle 2024 des indices de la nomenclature secondaire

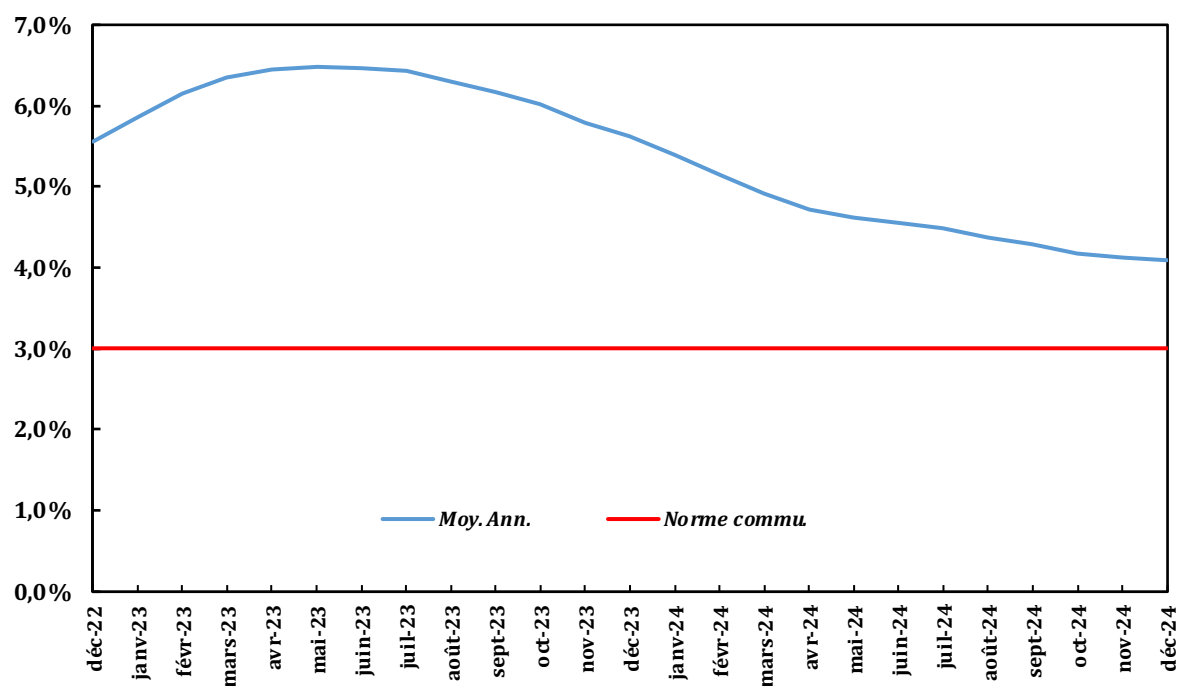


Graphique 4 : Évolution des indices de pétrole brut (Brent) et des céréales sur le marché international



Source : données du FMI

Graphique 5 : Évolution de l'inflation en moyenne annuelle en Zone CEMAC



ANNEXE 2

Encadré : Évolution récente de la diffusion de l'inflation dans la CEMAC

Dans le but d'identifier les mouvements de prix de manière plus précise, les banques centrales après un examen approfondi de diverses mesures de l'inflation se concentrent généralement sur plusieurs mesures de l'inflation. Parmi ces mesures figurent les indices de diffusion de l'inflation qui offrent une autre manière d'analyser la dynamique de l'inflation et en particulier l'accélération de l'inflation et ses sources. Ils font partie de ces indicateurs, figurant parmi les outils d'analyse de l'inflation de plusieurs banques centrales, à l'instar de la Banque du Japon qui l'a retenue parmi ses indicateurs d'inflation sous-jacente. Elle est une indication de la manière dont les dynamiques des composantes de l'inflation influent sur l'inflation globale.

La CEMAC est marquée par une inflation élevée persistante qui s'est accélérée depuis le début du quatrième trimestre 2021, en raison de la forte hausse enregistrée au niveau des coûts du fret maritime, suite à une reprise post-Covid-2019, et des effets de la crise russo-ukrainienne sur les prix des produits pétroliers et alimentaires. Un indicateur de diffusion de l'inflation peut offrir une autre fenêtre d'analyse de la dynamique de l'inflation et particulièrement de son accélération/ralentissement permettant à la BEAC d'améliorer son diagnostic sur la situation des prix dans la CEMAC. Sur la base des données disponibles sur les IHPC de la CEMAC sur la période post-Covid19, cet encadré vise à produire une analyse récente sur la diffusion de l'inflation dans la CEMAC pour d'analyser la dynamique de l'inflation depuis la crise de la Covid19 jusqu'à nos jours à l'aide des indices de diffusion. Il s'articule autour de trois points, i) un aperçu sur les outils de diffusion et application sur l'inflation, ii) évolution récente de la diffusion de l'inflation dans la CEMAC, et les leçons de l'analyse de diffusion dans la CEMAC (iii).

i) Les indices de diffusion

Les indices de diffusion, tels que décrits par la Federal Reserve Bank de Richmond, sont des indicateurs simples qui reflètent la proportion relative d'observations qui contribuent positivement à un indice. Elles sont souvent présentées comme un solde net entre les contributions positives et négatives. Pour un indice de prix, il s'agirait de l'équilibre pondéré entre la proportion de prix qui augmente par rapport à la proportion qui diminue. Un indice de diffusion des composantes de l'inflation des prix à la consommation est actuellement publié par la Banque du Japon comme mesure de l'inflation sous-jacente. Il montre l'ampleur des hausses de prix à tout moment.

L'analyse de la diffusion de l'inflation peut s'appuyer sur deux mesures :

- par les regroupements des prix du panier ou des fonctions de consommation par fourchette de taux ;
- par un indicateur de diffusion, solde entre les proportions de hausses et de baisses de ses douze fonctions de l'inflation.

Diffusion par les regroupements selon les fourchettes des taux d'inflation des douze fonctions de consommation

L'implémentation de la méthodologie procède de la définition des quatre fourchettes de taux de variation suivantes :

- Négatif ;
- Entre 0 et 3 % ;

- Entre 3 et 5 % ;
- Plus de 5 %.

Ensuite, on calcule chaque mois la proportion des fonctions de consommation pour chaque plage de taux. La dynamique des proportions de ces différentes fourchettes indique comment les fonctions de consommation influent sur l'inflation globale.

En termes d'interprétation, une remontée de la proportion des fonctions de consommation présentant une forte inflation indique une accélération de l'inflation et à l'opposé, un recul signifie un ralentissement.

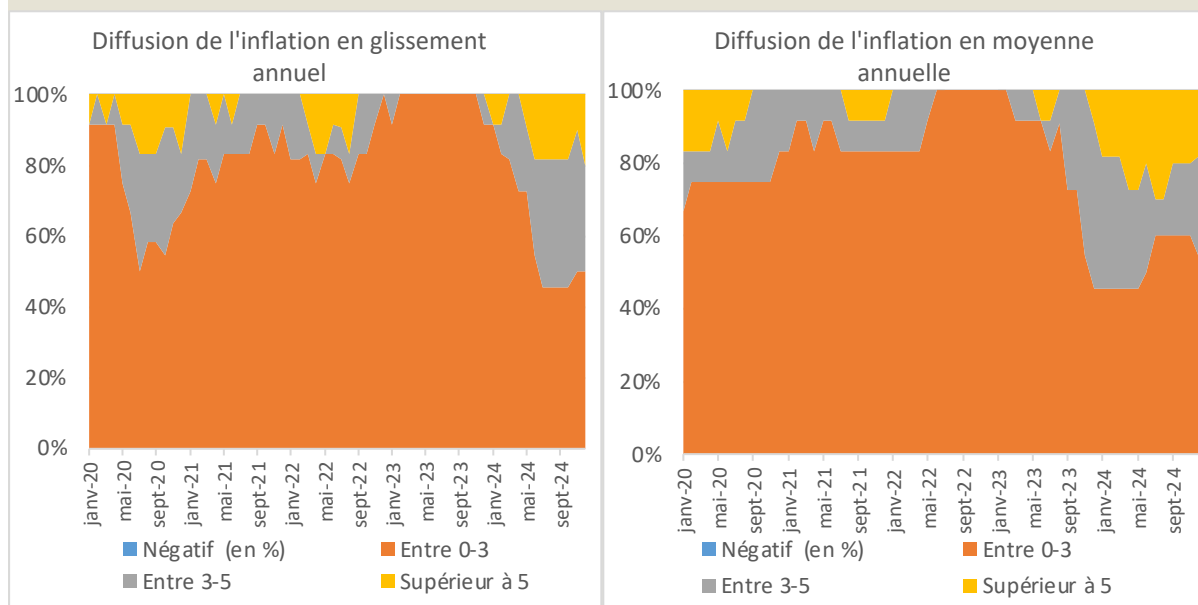
Diffusion par le calcul de l'indice de diffusion de l'inflation

De son côté, l'indice de diffusion de l'inflation d'un mois est le solde des proportions des prix de ses fonctions de consommation ayant enregistré des hausses et des baisses. Il sera fait cas d'une accélération de l'inflation lorsque la proportion des prix des fonctions en hausse augmente et un ralentissement lorsqu'elle diminue.

ii) Évolution récente de la diffusion de l'inflation dans la CEMAC

L'application numérique des méthodes de calcul de la diffusion de l'inflation au niveau de la CEMAC sur la période janvier 2020-décembre 2024 se présente comme ci-après.

Par les fourchettes de taux d'inflation des composantes de l'inflation



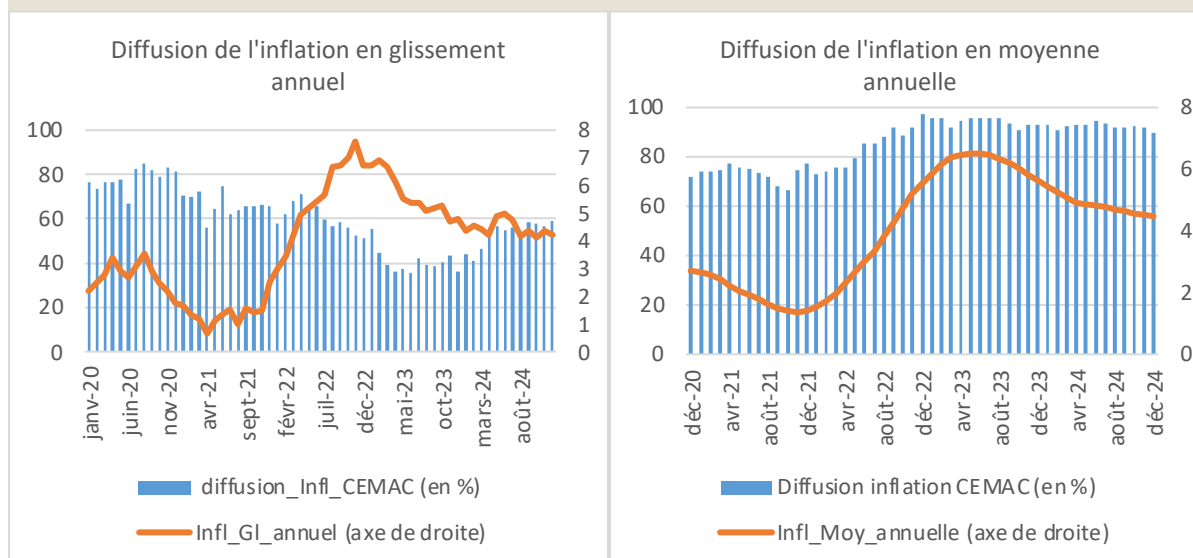
Source : Calcul des services de la BEAC

Il ressort de ces graphiques que l'inflation est davantage portée sur la période janvier 2020-décembre 2024 par les prix des fonctions de consommation dont les taux se trouvent entre 0 et 3 %, suivies de celles entre 3 et 5 % et supérieures à 5 %. Sur la période d'analyse, l'on a enregistré que très peu de baisses des taux d'inflation des fonctions de consommation.

De manière spécifique, entre juin 2020 et novembre 2023, la remontée des prix a été portée par les prix des fonctions situés la fourchette entre 0 et 3 %, avec une contribution qui est passée de 50 points (juin 2020) à presque 100 points en novembre 2023, avant de revenir autour de 50 points à septembre 2024. Pour la fourchette située entre 3 et 5 %, la proportion s'est davantage accrue sur la période récente en janvier 2024, jusqu'à nos jours, de même que la plage supérieure à 5 %. Cette situation explique la persistance de l'inflation observée depuis le début de l'année 2024, qui ralentit la descente, retardant l'atterrissage en dessous de la norme communautaire.

La crise de la COVID19 a réduit la participation des prix des fonctions de consommation avec les taux entre 0 et 3 %, dont la remontée est liée aux conséquences de la crise russo-ukrainienne, qui ont eu pour corollaire les premières revalorisations à la hausse des prix des carburants à la pompe en vue de maintenir la soutenabilité budgétaire. D'un autre côté, la deuxième vague des hausses des prix à la pompe intervenus en 2024, a accru la part des prix des fonctions de consommation dont les taux d'inflation se trouvent dans les plages entre 3 et 5 %, puis supérieurs à 5 %, avec des pics respectivement entre juin 2024 et octobre 2024 (30 points), en avril 2022 et entre mai 2024 et août 2024 (autour de 20 points).

Par un indice de diffusion



Source : Calcul des services de la BEAC

Il ressort de ces graphiques que la diffusion de l'inflation a été marquée sur la période janvier 2020-décembre 2024 par une hausse du solde net, traduisant davantage de hausses que de baisses des prix de ses fonctions de consommation. Plus spécifiquement, la proportion des prix des fonctions de consommation en hausse s'est contractée progressivement revenant de 73,3 points en janvier 2020, pour atteindre son plancher en juin 2020 (67,3 points), avant de repartir pour atteindre son pic en septembre 2020 (85,1 points), puis redescendre progressivement pour entrer en territoire négatif en février 2023 (44,1 points) jusqu'en avril 2023 (37,7 points). Après mai 2023, l'indice de diffusion va stagner en zone négative avant de repartir en zone positive dès avril 2024 (52 points) et y demeurer avec des évolutions en dents de scie (entre 53 points et 56 points) jusqu'en fin d'année 2024, suite aux chocs des décisions de révision à la hausse des prix des carburants à la pompe de 2023 et 2024 prises par nos Etats pour réduire les subventions y relatives.

iii) Les leçons de l'analyse de diffusion de l'inflation dans la CEMAC pour la BEAC

En définitive, l'inflation dans la CEMAC qui est pourtant dans une trajectoire descendante depuis plus d'un an demeure pour la troisième année consécutive au-dessus de la norme communautaire, suite aux effets successifs de la reprise post-COVID19 qui a entraîné une forte remontée de la demande et des coûts du fret maritime et du déclenchement de la guerre russo-ukrainienne. L'analyse de la diffusion de l'inflation de la CEMAC à travers les deux indicateurs retenus plus haut, indique que les variations des prix des fonctions de consommations situées entre 0 et 3 % ont prédominé avant les relèvements des prix à la pompe et la proportion des prix des fonctions de consommation en hausse s'est réduite progressivement durant cette période devenant même négative. Après le relèvement des prix des carburants à la pompe en 2023 et 2024, les variations des prix enregistrées par les fonctions de consommation les plus importantes situées entre 3 et 5 % et plus de 5 % se sont imposées progressivement au détriment de ceux entre 0 et 3 %, et aussitôt un retournement de la dynamique de l'indice de diffusion s'est observée avec son retour en zone positive (prédominance des hausses des prix) jusqu'à ce jour, expliquant le faible ralentissement de l'inflation, toujours au-dessus de la norme communautaire et la persistance de l'inflation de la CEMAC./-

CONTRIBUTION À LA PRODUCTION DE LA NOTE

COORDINATION GÉNÉRALE :

Nicolas BEYEME NGUEMA,
Commissaire en charge du Département des Politiques
Economique, Monétaire et Financière

SUPERVISION TECHNIQUE

Roland Marc LONTCHI TCHOFFO
Directeur de la Statistique

PAYS :

- INS- Cameroun
- ICASEES – Centrafrique
- INS-Congo Brazzaville
- Direction Général de la Statistique – Gabon
- INEGE – Guinée Équatoriale
- INSEED – Tchad

INSTITUTIONS :

- Commission CEMAC
- Banque des États de l'Afrique Centrale (BEAC)
- Banque de Développement des États de l'Afrique Centrale (BDEAC)
- AFRISTAT
- AFRITAC-Centre
- PREF-CEMAC

FINANCEMENT :

Fonds de Développement Communautaire

INFORMATIONS ET CONTACT

Commission de la CEMAC
Département des Politiques Économique, Monétaire et
Financière
Direction de la Statistique

Tél : 00237 657 10 40 94
00237 555 001 694

Email : lontchir@cemac.int
www.cemac.int



**COMMUNAUTE ECONOMIQUE
ET MONETAIRE DE L'AFRIQUE
CENTRALE**